

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

à Madame Pia WOLFF, 4^{ème} Adjointe au Maire.

Le Maire de la commune de La Wantzenau

- VU** le Procès-verbal de l'élection du Maire en date du 21 mars 2026,
- VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire au nombre de huit,
- VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2122-18 qui confère le pouvoir au maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que pour permettre une bonne administration des affaires communales, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRETE

Article 1^{er}: Madame Pia WOLFF, 4^{ème} Adjointe au Maire, reçoit délégation pour traiter les affaires relatives aux solidarités, à la santé et aux aînés, dans la limite des compétences exercées par le conseil municipal sur ces sujets. Ainsi, délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- Structuration d'un réseau de référents de proximité pour les visites à domicile, afin de lutter contre l'isolement et d'assurer un suivi régulier des personnes vulnérables
- Définition et mise en œuvre d'une politique communale en faveur des aînés, incluant des actions de prévention, d'animation et de lien social
- Renforcement des liens entre la commune et l'EHPAD « Au bord de l'III », en favorisant l'ouverture sur la vie locale et la participation des résidents aux activités communales
- Développement d'actions intergénérationnelles, notamment à travers des événements partagés
- Politique d'inclusion des personnes en situation de handicap
- Coordination avec les acteurs institutionnels et les professionnels du secteur (médico-social, associatif) afin d'améliorer l'accompagnement des situations de handicap et l'accès aux droits
- Développement des actions sociales et intergénérationnelles
- Promotion du sport-santé et du sport sur ordonnance
- Mise en œuvre d'actions de prévention en santé, y compris en santé mentale
- Identification, structuration et animation d'un réseau de partenaires institutionnels (Collectivité européenne d'Alsace, Région, ARS, etc.), avec participation aux réunions, groupes de travail et webinaires
- Recherche de labels ou reconnaissances valorisant l'engagement de la commune en faveur des aînés et des solidarités
- Élaboration et suivi d'un calendrier annuel des actions et événements à destination des seniors
- Contribution à la communication municipale notamment le bulletin municipal
- Suivi de la mise en place d'un guichet unique destiné à accompagner les aînés.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Madame Pia WOLFF, 4^{ème} Adjointe, à l'effet de signer tous les documents, actes, courriers et autorisations et accomplir toutes formalités qui sont liées aux délégations énoncées à l'article 1^{er} cité ci-dessus.

Article 3 : Les délégations susvisées sont données sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sont révocables à tout moment. Madame Pia WOLFF rend compte à tout moment et sans délai de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre des présentes délégations de fonction et de signature.

Article 4 : La signature par Madame Pia WOLFF des documents relatifs à ses délégations devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au Préfet du Bas-Rhin, pour contrôle de légalité,
- transmis à la trésorerie de Saverne,
- notifié à l'intéressé,
- affiché en mairie.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Wantzenau, le 25-03-2026

Michèle KANNENGIESER, Maire.



Notifié le 25-03-2026

Signature de l'intéressé

Transmission en Préfecture le

Affiché en mairie le